

Un circuit pour les fontaines et lavoirs à Morlaix

Inauguré en septembre 2013, le circuit des lavoirs dans Morlaix propose aux visiteurs, habitants et touristes, de découvrir six fontaines, lavoirs ou mares d'eau douce de la ville. Pour le réaliser, la Ville de Morlaix a fait appel à l'association ART (Association Recherche Travail) et à Bretagne Vivante. La structure travaille par ailleurs auprès de la ville sur d'autres projets, tels que l'installation de ruches sur un terrain municipal, ou la gestion du verger conservatoire de la vallée de Ty Dour. Concernant les lavoirs et fontaines, Bretagne Vivante a été plus spécifiquement chargée d'assurer la protection de ces lieux en tant que sites de reproduction pour de nombreux invertébrés, et salamandres, tritons, et crapauds communs. *« Ce patrimoine a été mis en valeur par une série de panneaux dont le contenu a été préparé par l'association, soulignant l'intérêt naturaliste et patrimonial des lavoirs et fontaines de la ville. Des bénévoles aidés par des riverains se sont répartis le suivi des sites. »*, explique François De Beaulieu, naturaliste et administrateur de l'association. *« Morlaix est une ville parsemée de vieux jardins, de parcs, de sources, de lavoirs et de fontaines. C'est un milieu favorable pour la petite faune sauvage dès lors que l'on tient compte de sa présence. »*, poursuit-il.

Salamandre, tritons palmés et crapauds accoucheurs

Ces lavoirs et fontaines, patrimoine de la ville, sont, selon François De Beaulieu, *« les témoins de la vie quotidienne à Morlaix au cours des siècles passés et, parfois, même, de l'histoire (fontaine des Anglais) ou des traditions populaires*

(Fontaine-au-Lait) ». Aujourd'hui, ils accueillent une biodiversité particulièrement, qui demande à être protégée. « Depuis les années 1960, les lavoirs ont été abandonnés par les laveuses. Ils ont progressivement été colonisés par de nombreuses espèces qui étaient présentes à proximité. Aujourd'hui, ils accueillent des amphibiens qui viennent s'y reproduire (salamandre, triton palmé, crapaud commun et crapaud accoucheur, tous protégés par la loi) mais aussi de petits invertébrés (crustacés, vers, escargots aquatiques, larves d'éphémères ou de libellules) et des plantes, en particulier des mousses et des fougères. », poursuit François de Beaulieu. « C'est pourquoi, dans le cadre de la convention signée par Bretagne Vivante – SEPNB avec la ville de Morlaix, il a été prévu que l'association de protection de la nature assurerait un suivi des lavoirs et apporterait son conseil pour toute opération les concernant. C'est ainsi que de petites rampes facilitant la circulation des amphibiens et des seuils pour conserver un bon niveau d'eau ont été réalisés. », explique-t-il. Et plus largement, la Ville, l'association et ses naturalistes, invitent le public à s'informer sur ce patrimoine lié à l'eau, et à contribuer au maintien de la richesse de sa biodiversité. « Tout le monde peut participer à la protection de la vie sauvage en ville en créant de petites mares et des abris dans les jardins, en évitant les traitements agressifs, en ne jetant rien dans les lavoirs et les fontaines, en signalant ses découvertes aux associations. », indique ainsi François De Beaulieu.



